

Transport.

Les sorties se font en train (à la charge du participant). Le transfert est assuré sur place, son coût est inclus dans la participation aux frais

**Lieu de rendez-vous : Le 9 janvier 2010, au matin, en gare de Bourg Saint-Maurice
à partir de 8 h 00**

Les horaires qui sont donnés ci-après sont à confirmer.

Trains conseillés :

Le 8 janvier : Paris-Austerlitz : 23 h 02 (Corail 5705) Bourg Saint-Maurice 7 h 51

Retour le 10 janvier : Bourg Saint-Maurice 19 h 05 (TGV 6442) Paris-Lyon 0 h 07 (

Les personnes qui ne prendraient pas, à l'aller, le train conseillé devront en aviser l'encadrant qui leur donnera un autre lieu de RV auquel elles devront se rendre par leurs propres moyens

Conditions particulières d'inscription :

Le montant à régler lors de l'inscription couvre :

-- le coût des transferts sur place

-- les honoraires des guides ;

-- les frais d'hébergement en gîte, auberge ou refuge : repas du soir, nuitée, petit-déjeuner, dîner du dernier jour ;

-- les droits d'inscription.

Les autres frais : transport à la gare d'arrivée spécifiée dans le programme et retour, remontées mécaniques, repas du midi, location éventuelle de matériel, boissons et dépenses personnelles sont à la charge des participants.

Annulation et désistement.

1) Une météo défavorable ou des mauvaises conditions de neige, d'une part, une sortie insuffisamment remplie, d'autre part, peuvent conduire le CAF IdF à annuler une sortie.

Dans ce cas, il sera proposé de transférer l'inscription sur une autre sortie, dans la limite des places disponibles ou de rembourser la totalité de la somme acquittée lors de l'inscription. Toutefois, si les arrhes versées pour la réservation d'un hébergement ne peuvent être intégralement récupérées, le CAF IdF se réserve la possibilité d'en retenir une quote-part lors du remboursement des sommes acquittées à l'inscription. Dans les deux cas, transfert sur une autre sortie ou remboursement, une somme forfaitaire de 50 euros sera versée - sur présentation du billet -- au participant qui n'aura pas pu obtenir le remboursement de son billet de train.

2) Si le participant se désiste et annule sa participation moins de 20 jours avant le départ de la sortie, la totalité des sommes versées lors de l'inscription est retenue

3) Nous suggérons au participant de souscrire une **assurance annulation** lors de l'inscription.

Transfert.

Pour des raisons de sécurité ou d'organisation, le Club se réserve le droit de modifier son programme ou de proposer à un participant son transfert sans frais sur une autre sortie

Bulletin d'inscription

Sortie n° FP 01

FD 01 Tignes - Val d'Isère. Espace Killy

9 et 10 janvier 2010

Montant de la participation aux frais :

175 euros

Les options

Je souscris à l'assurance annulation

2,50 %

1,60 %

1,85 % de la participation aux frais oui non euros

Location de matériel de sécurité

(ARVA, pelle, sonde) 8 euros/jour oui non euros

TOTAL

_____ euros

PARTICIPANT

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tel domicile :

Tel. Travail :

Portable :

Mail :

N° d'adhérent :

(Si vous êtes adhérent hors Ile de France joindre copie de votre carte + 7 euros)

Transport : Billet pris par vos soins

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Lien de parenté :

Je certifie avoir pris connaissance du programme de la fiche programme relative à la sortie à laquelle je m'inscris et des conditions d'inscription (générales et spécifiques)

Je prends l'engagement de me conformer à toutes ses indications, notamment en ce qui concerne le matériel et l'équipement.

Je certifie que ma condition physique et mon niveau technique sont ceux requis

Date :

Signature :